



European Union



Empowered lives.
Resilient nations.

Appel à Projets :

Programme de Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM)

EU-NGOs Project: Strengthening Environmental Governance by Building the Capacity of Non-Governmental Organizations

Date : 3 Mars 2014

Le projet UE-ONG portant sur le «Renforcement de la gouvernance environnementale en renforçant la capacité des organisations non gouvernementales (ONG)" est un projet mondial financé par l'Union européenne (UE), mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et délivré par le Programme de micro Financements du FEM (PMF/FEM) . Le projet vise à promouvoir le développement durable et l'amélioration de la gestion environnementale dans les pays cibles des régions au sud et à l'est de l'Union européenne grâce à la participation de la société civile plus efficace dans la gouvernance environnementale.

Le projet UE-ONG se concentre principalement sur le renforcement des capacités internes et externes des ONG et le développement des compétences professionnelles pour la gouvernance environnementale

L'objectif du projet :

Améliorer les capacités des ONG à participer de manière éclairée et qualifiée dans la formulation des politiques de l'environnement et gestion des ressources naturelles, de collaborer à la prise de décisions sur des questions clés, et de représenter les intérêts des citoyens et des communautés en matière d'environnement lors des discussions et des débats autour du développement durable.

Les 5 résultats attendus des projets à financer dans le cadre de ce programme de financements sont :

1) Résultat spécifique de renforcement de capacités 1: Capacités d'engagement :

Les projets doivent contribuer au renforcement des capacités des demandeurs pour s'engager dans la politique d'analyse et le processus de dialogue liés à la gouvernance et la gestion environnementale aussi bien sur le plan national que sur le plan sous-national. Ce résultat spécifique doit aussi contribuer au renforcement du pouvoir commun des ONG.

Les principaux indicateurs considérés sont :

- Indicateur 1 : Le nombre et le type des plates-formes (séminaires, consultations, dialogues, intervention des experts et tables rondes) organisées et exécutées avec succès et permettant aux demandeurs de participer à la consultation et à la discussion du processus relatif à la gouvernance et la gestion environnementale.
- Indicateur 2 : Le nombre de personnes ou de groupes, classés par genre, participant activement aux mécanismes de consultations.

2) Résultat spécifique de renforcement de capacités 2: Capacités de créer, d'accéder et d'utiliser l'information et la connaissance :

Les projets doivent contribuer à la création, l'accès et l'utilisation de l'information et de la connaissance afin de traiter les problèmes environnementaux et trouver des solutions adéquates. Les activités concernant ce résultat spécifique doivent contribuer au renforcement du rôle des ONG dans la production, l'accès et l'emploi des informations et connaissances environnementales.

Les principaux indicateurs considérés sont :

- Indicateur 1 : L'opinion publique sensibilisée par les séminaires et d'autres activités (nombre de séminaire, nombre de personnes participant aux activités destinées à la sensibilisation de l'opinion publique)
- Indicateur 2 : Le type d'informations et de connaissances développées/générées vis à vis des problèmes environnementaux nationaux.
- Indicateur 3 : La stratégie mise en œuvre pour le partage des informations et connaissances environnementales avec la société civile et le gouvernement.

3) Résultat spécifique de renforcement de capacités 3: Capacités pour le développement de stratégies, politiques et de la législation

Les projets doivent contribuer au renforcement des capacités des ONG pour influencer les cadres de préparation des stratégies, politiques et de la législation. Les activités concernant ce résultat spécifique doivent contribuer au renforcement de la capacité d'organisation dans la participation au développement de la politique, la législation et la gouvernance environnementale et sa gestion.

Les principaux indicateurs considérés sont :

- Indicateur 1 : Les plans, politiques et autorités légales influencées aussi bien sur le plan national que sur le plan régional (nombre et type)
- Indicateur 2 : Nombre de débats politiques, séminaires de formation, campagnes médiatiques, etc.. pour influencer la politique et la planification.

4) Résultat spécifique de renforcement de capacités 4 : Capacité de gestion et de mise en œuvre :

Les projets doivent contribuer au renforcement des capacités pour la mise en œuvre des projets et programmes environnementaux.

Les activités concernant ce résultat spécifique doivent contribuer au renforcement de la capacité des organisations pour influencer la mise en œuvre des projets et programmes environnementaux.

Les principaux indicateurs considérés sont :

- Indicateur 1 : le nombre de personnes formées à la gestion des projets- à indiquer selon le type de formation – y compris le développement des projet, mobilisation des ressources, planification des affaires et la capacité de gestion (administrative et financière) .

5) Résultat spécifique de renforcement de capacités 5 : Capacités de suivi et d'évaluation :

Les projets doivent contribuer à améliorer les capacités de suivi et évaluation des impacts environnementaux et leurs évolutions. Les activités concernant ce résultat spécifique doivent contribuer au renforcement de la capacité de l'organisation dans le suivi et l'évaluation de problèmes environnementaux et l'information des processus de planification et de la prise de décision.

Les principaux indicateurs considérés sont :

- Indicateur 1 : systèmes de suivi et d'évaluation établis (nombre et type).
- Indicateur 2 : Capacités pour le suivi de projets et de programmes établies (nombre de personnes formées, classifiées par genre)

1 à 3 résultats au maximum doivent être atteints pour chacun des projets présentés par les demandeurs

Budget :

L'octroi de subventions dans le cadre du projet UE-ONG suivront les lignes directrices opérationnelles du PMF/FEM,

La subvention pouvant être accordée est entre 20 000 et 70 000 dt (soit l'équivalent de 13 000 USD à t 45 000 USD)

Durée :

La durée de chaque projet subventionné devra être de 18 mois au maximum.

Eligibilité du demandeur et conditions à remplir :

- Association tunisienne légalement enregistrée œuvrant dans le domaine de l'environnement et/ou du développement durable.
- Les propositions de projets sont préparées selon les recommandations/exigences du guide attaché.

- Cofinancement au niveau du projet : le programme de micro-financements sollicite aux demandeurs des subventions de mobiliser des contributions en espèce et/ou en nature. Le niveau du cofinancement demandé est de 50% du coût du projet (en espèces et/ou en nature).

Soumission :

Pour postuler, prière envoyer les propositions de projets à l'adresse suivante :

fem.tunisie@planet.tn

Chaque association ne peut présenter qu'une seule proposition de projet.

Les propositions de projet sont à envoyer en français

Seules les propositions de projets envoyées par courrier électronique seront considérées

Les propositions reçues feront l'objet d'un premier « screening » par le Coordonnateur national du PMF/FEM.

Les résultats de ce « screening » seront présentés au Comité National de Pilotage du PMF/FEM, unique instance qui statue sur l'octroi de financement

Le PMF/FEM communiquera à tous les postulants la décision finale d'accord ou de rejet de la proposition prise par le Comité National de Pilotage.

Date limite de soumission :

Les propositions de projets seront acceptées de façon continue jusqu'au

3 Avril 2014 à 12h00.

Les propositions envoyées après cette date ne seront pas prises en compte.

Demandes d'informations complémentaires :

le demandeur pourra poser toute question sur cet appel à projets avant le 15 Mars 2014. Les réponses seront fournies avant le 22 Mars 2014 à l'ensemble des questions reçues- les réponses seront publiées sur la page Facebook du PMF/FEM

<https://www.facebook.com/pmffemtunisie.sgptunisia>

et adressées par mail à tous les demandeurs ayant formulé des demandes d'informations complémentaires.